

Tournoi Rapide Jeunes de Villefranche-sur-Saône 2024

Règlement intérieur

ARTICLE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le club Calade Échecs organise son Tournoi Rapide Jeunes le 23 mars 2024 à la Maison des Familles – 60 impasse Gaston Teissier – 69400 Villefranche-sur-Saône, comptant pour le Circuit Rapide Jeunes du Rhône.

L'inscription est ouverte à tous les joueurs des catégories Petits-Poussins à Cadets inclus possédant une licence de la FFE via un formulaire accessible sur le site internet HelloAsso. Les inscriptions sont limitées à 120 participants et seront closes la veille du tournoi à 20:00.

ARTICLE 2 : RÈGLES DU JEU ET APPARIEMENTS

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (93^e congrès — Chennai 2022) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. L'article 5 de l'annexe A relatif aux modifications des règles du jeu pour la compétition rapide non supervisée s'appliquera.

Les appariements se feront au système suisse (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 FIDE Handbook / 87^e congrès — Baku 2016) en 7 rondes. Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription.

ARTICLE 3 : CADENCE

Toutes les parties se joueront à la cadence de 10 minutes par joueur plus un incrément de 3 secondes par coup.

ARTICLE 4 : HORAIRES DE JEU

Le pointage sera clos le jour du tournoi à 13:15. Tout joueur arrivant après cet horaire entrera en ronde 2.

La 1^{re} ronde aura lieu à 13:30, les rondes suivantes s'enchaîneront après la fin de la précédente. La remise des prix se déroulera vers 18:30.

ARTICLE 5 : CLASSEMENT & DÉPARTAGES

À l'issue de la dernière ronde, le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant 1 point, une nulle ½ point. Les joueurs exæquo seront départagés au Buchholz tronqué, puis au Sonneborn-Berger et enfin au Buchholz.

Les prix seront attribués dans l'ordre suivant : 1, 2 & 3 au classement général ; 1, 2 et 3 au classement filles ; 1, 2 & 3 dans chacune des catégories d'âges U8 à U18.

ARTICLE 6 : DROITS D'INSCRIPTION

Chaque participant devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 8 euros.

ARTICLE 7 : FORFAITS

À l'heure du début indiqué de la ronde, le joueur ayant les noirs ou l'arbitre le cas échéant enclenchera la pendule. Le délai de forfait, mentionné aux articles 6.7.1 et 6.7.2 des règles du jeu, sera de 10 minutes.

Conformément au D.2 du C.04.2, un joueur sera considéré comme abandonnant le tournoi s'il ne justifie pas son forfait avant la publication des appariements de la ronde suivante. Tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des Sanctions.

ARTICLE 8 : NULLE ET FIN DE PARTIE

La nulle par accord mutuel doit intervenir à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier comme le préconise la Charte du Joueur. Les joueurs ne respectant pas ce principe de fair-play recevront un avertissement, et plus en cas de récidive.

À l'issue de la partie, les joueurs rangeront les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur (ou les deux joueurs en cas de nullité) informera(ont) la table de marque du résultat de la partie.

ARTICLE 9 : ARBITRAGE & JURY D'APPEL

L'équipe d'arbitrage sera composée de Matthieu Vieira (Arbitre Élite), arbitre principal, assisté de Rémi Barrault et Pascale Bonnet (Arbitres Club).

La commission d'appel sportif de la FFE fera office de jury d'appel. Tout joueur a le droit de porter une réclamation écrite sur un quelconque fait de jeu. Il doit cependant continuer la partie selon les directives de l'arbitre.

L'inscription à ce tournoi implique l'entière acceptation du présent règlement et de la Charte du Joueur jointe en annexe.

L'arbitre principal, Matthieu VIEIRA

L'organisateur, Rémi BARRAULT